

## DOSSIER « SPÉCIAL AFFECTATION TZR »

- **POUR TOUS LES COLLÈGUES DÉJÀ TZR DANS NOTRE ACADÉMIE**  
(Qu'ils demandent à muter sur un poste établissement ou qu'ils conservent leur poste TZR)
- **POUR LES COLLÈGUES (entrants, en carte scolaire...) SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉS COMME TZR**

Vous êtes en poste sur une Zone de Remplacement **ou** vous allez le devenir :

- **Si vous désirez postuler pour un poste fixe** dans un établissement **ou** pour **une autre** Zone de Remplacement, **vous devez participer au mouvement INTRA entre le 16 mars et le 30 mars 2017** sur I-Prof/SIAM2 rubrique « **saisissez vos vœux de mutations** ». *Dans l'hypothèse où vous n'obtiendriez pas de poste fixe, il est important de faire connaître vos « 5 préférences pour une affectation provisoire à l'année » (5 vœux portant sur des établissements, des communes ou groupements de communes de votre zone, en précisant éventuellement le type d'établissement). Connectez-vous sur I-Prof/SIAM2 rubrique « **saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement** ».*
- **Si vous désirez rester sur votre poste** Zone de Remplacement, vous devez faire connaître vos « 5 préférences pour une affectation provisoire à l'année ». (5 vœux portant sur des établissements, des communes ou groupements de communes de votre zone, en précisant éventuellement le type d'établissement). Connectez-vous sur I-Prof/SIAM2 rubrique « **saisissez vos préférences pour la phase d'ajustement** ».
- **Si vous obtenez ou postulez pour une ZR** (entrant, changement de zone ...), vous devez pendant la saisie du mouvement intra faire connaître vos « 5 préférences pour une affectation provisoire à l'année ».

Attention ! Si un TZR n'a pas émis de préférences, il sera rattaché dans son établissement scolaire (s'il est déjà dans l'académie) ou en fonction des besoins et éventuellement des vœux au mouvement intra (s'il est entrant). Ensuite, il sera affecté sur des postes provisoires restés vacants (à l'issue de l'affectation des TZR, ayant émis des préférences) ou sera appelé à faire des suppléances.

[La DÉMARCHE de saisie des préférences est fortement recommandée \(VOIR CIRCULAIRE RECTORALE page 18 à consulter ou télécharger sur le site de l'académie de Poitiers ou sur <http://cgt.educ.poitiers.pagesperso-orange.fr/mouvementintra.html#anchor-circulaireacad>](#)

Les TZR de l'académie ont depuis la rentrée 2007 un établissement de rattachement pérenne (vous gardez votre rattachement administratif) qui n'exclut pas une affectation provisoire à l'année dans un autre établissement.

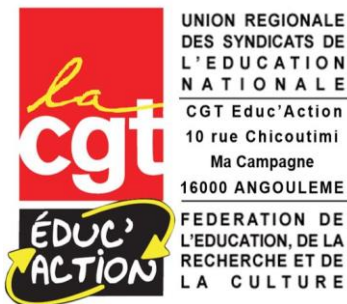
*Les TZR souhaitant changer d'établissement de rattachement administratif en feront la demande motivée dans les mêmes délais que leurs vœux de préférence, auprès de la DPE.*

- pour les agrégés, certifiés, adjoints d'enseignement des disciplines d'enseignement général et les COP : mvt-dpe1@ac-poitiers.fr
- pour les PEGC, professeurs d'EPS, PLP, CPE et les agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement des disciplines techniques industrielles et tertiaires : mvt-dpe2@ac-poitiers.fr

*Ces demandes seront étudiées lors des groupes de travail d'affectation des TZR.*

Pour les entrants devenant TZR n'hésitez pas à émettre des préférences pour un rattachement administratif. Le rattachement administratif pour les néo TZR sera effectué lors des groupes de travail de juillet.

**Phase d'affectation des TZR prévue le 4 juillet 2017 pour les PLP, le 5 juillet pour les Professeurs d'EPS, le 6 et 7 juillet pour les Professeurs Certifiés et Agrégés.**



**DOSSIER**  
**« SPÉCIAL AFFECTATION TZR »**

CE DOSSIER AFFECTATION TZR NOUS EST **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** POUR ASSURER VOTRE DÉFENSE. VOUS DEVEZ NOUS LE RETOURNER **POUR LE 7 MAI** par courrier à l'adresse suivante : **LACOUX PASCAL 169 Impasse du Chêne 16410 DIRAC**  
 Ou par courriel à l'adresse : [ursen.cgt.poitiers@free.fr](mailto:ursen.cgt.poitiers@free.fr)

Discipline : ..... Code discipline : .....

PLP  Agrégé  Certifié  EPS  CPE

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Tél Port : ..... courriel : .....

Pour les collègues déjà TZR dans notre académie : ZONE de REMPLACEMENT et établissement(s) en fonction en 2016-2017 :

.....

Établissement de rattachement administratif :

.....

Avez-vous déposé un dossier : handicap  médical  et/ou social

Avez-vous fait une demande de travail à temps partiel ? ..... Quotité sollicitée : .....

- Vœux pour affectation à l'année sur poste provisoire 2017/2018** (5 préférences portant sur des établissements, des communes ou groupements de communes de votre zone, en précisant éventuellement le type d'établissement) :

1	
2	
3	
4	
5	

**Préférences pour rattachement :** (Indiquez ci-dessous vos préférences pour un rattachement administratif)

.....  
 .....

Avez-vous écrit à la DPE pour demander un changement d'établissement de rattachement administratif

Oui  Non  Quelle est votre demande : .....

**Autres informations :** .....  
 .....